

Urb.



POST TELEGRAS DIV

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur le territoire de la commune de Vernier.

du 9 septembre 1958

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'opportunité de donner des noms aux futures artères qui desserviront les nouveaux immeubles du lieu-dit "Tour de Balaxert";

vu les propositions du services des Archives d'Etat en date des 30 juin, 1er juillet et 2 septembre 1958;

vu la lettre du maire de la commune de Vernier en date du 28 juillet 1958;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

1000 24.6.58

CV_17159

1. le nom d'Avenue du Pailly (lieu-dit de la région) à la future artère partant de la route cantonale de Meyrin et qui aboutira à la rue de Châtelaine (Pont de l'Ecu);
2. le nom d'Avenue de Crosset à la future artère parallèle à la route de Meyrin, reliant l'avenue Edmond Vaucher à l'artère dénommée avenue du Pailly. Le nom de Crosset rappelle le col de Crosset dans le Jura, en face de la région dont il s'agit, et qui a joué un grand rôle dans la guerre de 1596, en permettant l'entrée des Espagnols dans le pays de Gex.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :



F. Combed